



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2016 - NUMERO 203 DU 29 DECEMBRE 2016

TABLE DES MATIERES

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral pris pour l'application du décret n° 2016-1803 du 20 décembre 2016 relatif à la date et aux modalités de transfert définitif des services ou parties de services des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive qui participent à l'exercice des compétences transférées aux régions par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

ARRETE DOS-SDA N° 2016-351 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER DE ST QUENTIN.

ARRETE DOS-SDA N° 2016-380 PORTANT NOMINATION DU CONSEILLER SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION DE TECHNICIENS DE LABORATOIRE MEDICAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS.

ARRETE DOS-SDA N° 2016-352 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER DE ST QUENTIN.

Arrêté DOS-SDA-2016-412 relatif à la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation de Cadre de Santé de BOIS-LARRIS, sis à Lamorlaye (Oise) et géré par la Croix-Rouge Française pour l'année 2016-2017.

ARRETE DOS-SDA N° 2016-353 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSIL DE DISCIPLINE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER DE SOISSONS.

Arrêté DOS-SDA-2016-335 relatif à la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers « Lucien Flourey » du Centre Hospitalier Interdépartemental de Clermont pour l'année 2016.

Arrêté DOS-SDA 60 n° 2016-262 relatif à la garde départementale des entreprises privées de transport sanitaire terrestre pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016 pour le département de l'Oise.

DECISION RELATIVE AU TRANSFERT D'AUTORISATION DU SSIAD DE BEAURAINVILLE AU PROFIT DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE HESDIN.

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE - DEPARTEMENT
DU NORD**

DECISION CONJOINTE RELATIVE AU RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE
L'EHPAD PUBLIC AUTONOME « RESIDENCE LES AULNES » A HEM.



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Régionale de
la Jeunesse, des Sports et
de la Cohésion Sociale
Hauts-de-France

Direction

Arrêté préfectoral

pris pour l'application du décret n° 2016-1803 du 20 décembre 2016 relatif à la date et aux modalités de transfert définitif des services ou parties de services des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive qui participent à l'exercice des compétences transférées aux régions par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 114-1 à L. 114-17 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment ses articles 80 à 88 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 28 et le I de son article 114 ;

Vu le décret n° 2016-1803 du 20 décembre 2016 relatif à la date et aux modalités de transfert définitif des services ou parties de services des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive qui participent à l'exercice des compétences transférées aux régions par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté interministériel de mise à disposition des services du centre de ressources, d'expertise et de performance sportive du CREPS de Wattignies chargés d'exercer les compétences transférées à la région Hauts-de-France, en date du 25 novembre 2016,

ARRÊTE

Article 1^{er}

En application du 1° de l'article 2 du décret du 20 décembre 2016 susvisé, la liste des services ou parties de services du centre de ressources, d'expertise et de performance sportive de Wattignies transférés à la région Hauts de France au 1^{er} janvier 2017 est la suivante :

- Service de l'accueil
- Service de l'entretien général et technique

Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 2

En application du 2° de l'article 2 du décret du 20 décembre 2016 susvisé, il est constaté que participent, à la date du 31 décembre 2015, 14 emplois équivalent temps plein (ETP) du centre de ressources, d'expertise et de performance sportive de Wattignies à l'activité des services mentionnés à l'article 1^{er} du présent arrêté, répartis comme suit :

- 2 ETP pour le service de l'accueil
- 12 ETP pour le service de l'entretien général et technique

Pour l'activité des services précités, il est constaté que le nombre global d'emplois pourvus au 31 décembre 2015 est égal au nombre global constaté au 31 décembre 2014 qui s'élève à 14 ETP.

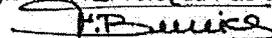
Les emplois pourvus au 31 décembre 2015 et les emplois pourvus au 31 décembre 2014, exprimés en ETP, figurent en annexe au présent arrêté.

Article 3

Le SGAR et la DRJSCS sont chargés conjointement de l'application de cet arrêté.

Fait à Lille, le 28 DEC. 2016

Pour le préfet et par suppléance
régionale, le Préfet du Pas-de-Calais


Fabienne BUCCIO

ANNEXE

Liste des emplois transférés

Tableau 1.1 – Etat des emplois pourvus au 31 décembre 2015

CATEGORIES d'agents	Fonctionnaires de catégorie A	Fonctionnaires de catégorie B	Fonctionnaires de catégorie C	Contractuels droit public catégorie A	Contractuels droit public catégorie B	Contractuels droit public catégorie C	Contractuels droit privé catégorie C	AUTRES	TOTAL
Emplois (ETP)	0	0	11	0	0	1	2	0	14
Effectifs physiques	0	0	11	0	0	1	2	0	14

Tableau 1.2 – Etat des emplois pourvus au 31 décembre 2014

CATEGORIES d'agents	Fonctionnaires de catégorie A	Fonctionnaires de catégorie B	Fonctionnaires de catégorie C	Contractuels droit public catégorie A	Contractuels droit public catégorie B	Contractuels droit public catégorie C	Contractuels droit privé catégorie C	AUTRES	TOTAL
Emplois (ETP)	0	0	11	0	0	1	2	0	14
Effectifs physiques	0	0	11	0	0	1	2	0	14

**ARRETE DOS-SDA N° 2016-351 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'INSTITUT DE
FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER DE ST QUENTIN**

**LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de la Santé Publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du Chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2016 portant attribution de fonctions de Directrice Générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu la décision portant délégations de signature de la Directrice Générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 2 novembre 2016 ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de Formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;

ARRETE

Article 1 : La composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du CH de ST QUENTIN est fixée comme suit :

- La Directrice Générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ou son représentant, Président

.../...

- Madame MEZROUH France, Directrice des soins IFSI/IFAS au CH de ST QUENTIN
- Monsieur GAUTHIEZ François, Directeur du CH de ST QUENTIN ou son représentant
- Madame TACQUENIER Carole, chargée de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé,
- Monsieur LECLERCQ Julien, enseignant permanent de l'institut de formation,
- Monsieur WITTRANT Nicolas, représentant des élèves de 1^{ère} année
- Madame MAQUET-ROBINET Jenny, représentant des élèves de 2^{ème} année
- Monsieur MOUGEL Yohan, représentant des élèves de 3^{ème} année

Article 2 : Le Conseil de Discipline est convoqué par le Directeur de l'Institut de Formation qui recueille préalablement l'accord du Président.

Article 3 : Le Conseil de Discipline ne peut siéger que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si le quorum requis n'est pas atteint, la réunion est reportée. Les membres du Conseil sont à nouveau convoqués dans un délai maximum de huit jours. Le Conseil peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de présents.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France et de la Préfecture de l'Aisne.

Fait à Lille, le

16 NOV. 2016

Pour la Directrice Générale par intérim

et par délégation,
La Directrice Adjointe de l'Offre de Soins


Christine VAN REMMELBEKE



ARRETE DOS-SDA N° 2016-380 PORTANT NOMINATION DU CONSEILLER SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION DE TECHNICIENS DE LABORATOIRE MEDICAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté du 29 juin 1998 modifié, relatif au fonctionnement des instituts de formation de techniciens de laboratoire,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2016 portant attribution de fonctions de directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision du 2 novembre 2016 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Sur proposition de la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens du 4 octobre 2016.

ARRETE :

Article 1 : Conformément à l'Arrêté du 29 juin 1998 modifié susvisé, Monsieur le Professeur Jérôme AUSSEIL est agréé en qualité de conseiller scientifique auprès de l'Institut de formation de techniciens de laboratoire médical du CHU d'Amiens.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation de techniciens de laboratoire médical, ainsi qu'à la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens, pour remise à l'intéressé.

Article 4 : Le directeur de l'offre de soins de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

30 NOV. 2016

Pour la directrice générale par intérim et par délégation,
La Sous-Directrice de l'Offre de Soins ambulatoire

Dr Nathalie De POUVOURVILLE

**ARRETE DOS-SDA N° 2016-352 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'INSTITUT DE
FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER DE ST QUENTIN**

**LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de la Santé Publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du Chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2016 portant attribution de fonctions de Directrice Générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu la décision portant délégations de signature de la Directrice Générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 2 novembre 2016 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

A R R E T E

Article 1 : La composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du CH de ST QUENTIN est fixée comme suit :

- La Directrice Générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ou son représentant, Président,
- Madame MEZROUH France, Directrice des soins IFSI/IFAS au CH de ST QUENTIN,
- Monsieur GAUTHIEZ François, Directeur du CH de ST QUENTIN ou son représentant,
- Madame L'ENFANT Sylvie, infirmier enseignant permanent de l'institut,

.../...

- Madame CHAILLOUX Vanessa, aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage,
- Madame TROCME Fanny, représentant des élèves.

Article 2 : Le Conseil de Discipline est convoqué par le Directeur de l'Institut de Formation qui recueille préalablement l'accord du Président.

Article 3 : Le Conseil de Discipline ne peut siéger que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si le quorum requis n'est pas atteint, la réunion est reportée. Les membres du Conseil sont à nouveau convoqués dans un délai maximum de huit jours. Le Conseil peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de présents.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France et de la Préfecture de l'Aisne.

Fait à Lille, le

16 NOV. 2016

Pour la Directrice Générale par intérim

et par délégation,

La Directrice Adjointe de l'Offre de Soins



Christine VAN KEMMELBEKE



Arrêté DOS-SDA-2016-412 relatif à la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation de Cadre de Santé de BOIS-LARRIS, sis à Lamorlaye (Oise) et géré par la Croix-Rouge Française pour l'année 2016/2017.

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la Santé Publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions et protégeant le mandat des Unions Régionales de Professionnels de Santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu la décision portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 1^{er} décembre 2016 ;

ARRETE

Article 1 : Le Conseil Technique de l'Institut de Formation susvisé est composé comme suit pour la période 2016/2017 :

Membres de droit :

Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, ou son représentant,
Président

Monsieur Robert JANER, Directeur de l'Institut de Formation de cadres de santé de Bois-Larris,

Madame Jocelyne LANGLOIS, Directrice de l'IRFSS Haute-Normandie-Picardie (Croix-Rouge Française),
représentant l'organisme gestionnaire, ou son représentant ;

Enseignants :

Pour la filière soins Infirmiers :

Monsieur Jack-André DUCHAUFFOUR, cadre supérieur de santé (Centre Hospitalier de BEAUVAIS),
titulaire ;

Madame Michèle BELLLOT, cadre supérieur de santé soins Infirmiers, chargée de projet, suppléante.

Pour la filière masseur-kinésithérapeute :

Madame Sylvie LARODIE, cadre pédagogique (Institut de Formation cadre de santé, Croix-Rouge
Française), titulaire ;

Monsieur Eric LEGRAND, cadre supérieur de rééducation (Centre Hospitalier Simone VEIL à EAUBONNE),
suppléant.

Pour la filière psychomotriciens :

Madame Maud VOISINE, cadre de santé (CMPRE Croix-Rouge Française LAMORLAYE), titulaire ;

Pas de suppléant

Pour la filière techniciens de laboratoire :

Madame Ghislaine DAVID, cadre de santé technicienne de laboratoire (Groupement Hospitalier EAUBONNE-
MONTMORENCY), titulaire ;

Pas de suppléant.

Pour la filière préparateurs en pharmacie :

Madame Anne-Marie PIERRET, cadre de santé (Centre Hospitalier de GONESSE), titulaire ;

Madame Catherine TUBIANA, cadre de santé (Clinique de BELLOY EN FRANCE), suppléante.

Pour la filière manipulateurs en électroradiologie :

Madame Sophie LABART, directrice de la performance des organisations (Centre Hospitalier de BEAUVAIS),
titulaire ;

Madame Sylvie MARAIS, cadre de santé (Centre Hospitalier de GONESSE), suppléante.

Pour la filière diététiciens :

Madame Brigitte DESHAYES, cadre de santé (GHPSO site de CREIL), titulaire ;

Pas de suppléant.

Professionnels :

Pour la filière soins infirmiers :

Madame Nicole MISMACQ, directrice des soins (GHPSO), titulaire ;

Madame Malika EL ATTAR, cadre de santé supérieur (direction des soins du Centre Hospitalier de PONTOISE), suppléante.

Pour la filière masseur-kinésithérapeute :

Monsieur Jean-Luc FOSSIER, cadre de santé, responsable du service de rééducation (Fondation Rotschild à GOUVIEUX), titulaire ;

Monsieur Patrice SARRANTINO, cadre de santé, responsable du service de rééducation (Centre Hospitalier Saint Jean à GENNEVILLIERS), suppléant.

Pour la filière techniciens de laboratoire :

Monsieur Julien GUILLOU, cadre de santé technicien de laboratoire (GHPSO site de SENLIS), titulaire ;

Monsieur Franck SISSUNG, cadre de santé technicien de laboratoire (Centre Hospitalier d'EAUBONNE), suppléant.

Pour la filière préparateurs en pharmacie :

Madame Sylvie DORMIGNIE, cadre de santé préparatrice en pharmacie (GHPSO site de CREIL), titulaire ;

Pas de suppléant.

Pour la filière manipulateurs en électroradiologie :

Madame Sylvie MARQUET, Coordinatrice des Soins (Centre Hospitalier de CLERMONT), titulaire ;

Madame Sophie AMOURA, cadre de santé (Centre Hospitalier d'ARGENTEUIL), suppléante.

Pour la filière diététiciens :

Madame Françoise DUVERGER, cadre de santé (Clinique du Parc à ST OUEN L'AUMONE), titulaire ;

Madame Frédérique JHEAN, cadre de santé (Centre Hospitalier MARGENCY, Croix-Rouge Française), suppléante ;

Représentants des étudiants :

Pour la filière soins infirmiers :

Madame Sabrina YEYE, titulaire ;

Madame Calima BELFERKOUS, suppléante

Pour la filière masseur-kinésithérapeute :

Madame Marie-Eve DUC-TONNELIER, titulaire ;

Pas de suppléant.

Pour la filière techniciens de laboratoire :

Madame Isabelle DESJARDIN, titulaire ;
Monsieur Franck ROBJENT, suppléant.

Pour la filière préparateurs en pharmacie :

Madame Virginie MEYER, titulaire ;
Pas de suppléant.

Pour la filière manipulateurs en électroradiologie :

Monsieur Jean-Sébastien DELAHAYE, titulaire ;
Pas de suppléant.

Pour la filière diététiciens :

Madame Claire VOLLAIRE, titulaire ;
Pas de suppléant.

Personnalités qualifiées :

Monsieur Philippe HESSE, Directeur de l'IFSI/IFAS du Centre Hospitalier de BEAUVAIS ;
Madame Marema SENE, Directrice des Soins du CMPRE LAMORLAYE, Croix-Rouge Française.

Enseignant Universitaire :

Monsieur Arnaud EVE, Maître de conférence à l'Université de ROUEN, responsable pédagogique IAE ROUEN.

Article 2 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille le 12 DEC. 2016

Pour la Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé Hauts-de-France

La Directrice Adjointe de l'Offre de Soins

Christine VAN KEMMELBEKE

**ARRETE DOS-SDA N° 2016-353 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'INSTITUT DE
FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER DE SOISSONS**

**LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de la Santé Publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du Chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2016 portant attribution de fonctions de Directrice Générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu la décision portant délégations de signature de la Directrice Générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 2 novembre 2016 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1 : La composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du CH de SOISSONS est fixée comme suit :

- La Directrice Générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ou son représentant, Président,
- Madame GENTIL Colette, Coordonnatrice Générale des instituts de formation IFSI/IFAS/IFAP au CH de SOISSONS,
- Monsieur SERVEAUX Freddy, Directeur du CH de SOISSONS ou son représentant,
- Madame LEVEQUE Catherine, infirmier enseignant permanent de l'institut, titulaire,

.../...

- Madame BOIVIN Virginie, infirmier enseignant permanent de l'institut, suppléante,
- Monsieur BONNECHERE Denis, aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, titulaire,
- Monsieur BEGUE Christopher, aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, suppléant,
- Madame DUFOUR Cécile, représentant des élèves, titulaire,
- Madame AMBROISE Gwendoline, représentant des élèves, suppléante.

Article 2 : Le Conseil de Discipline est convoqué par le Directeur de l'Institut de Formation qui recueille préalablement l'accord du Président.

Article 3 : Le Conseil de Discipline ne peut siéger que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si le quorum requis n'est pas atteint, la réunion est reportée. Les membres du Conseil sont à nouveau convoqués dans un délai maximum de huit jours. Le Conseil peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de présents.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France et de la Préfecture de l'Aisne.

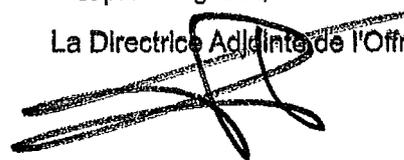
Fait à Lille, le

16 NOV. 2016

Pour la Directrice Générale par intérim

et par délégation,

La Directrice Adjointe de l'Offre de Soins



Christine VAN KEMMELBEKE



Arrêté DOS-SDA-60-2016-335 relatif à la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers « Lucien Flourey » du Centre Hospitalier Interdépartemental de Clermont pour l'année 2016

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions Régionales de Professionnels de Santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 03 octobre 2016 portant attribution des fonctions de Directrice Générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu la décision portant délégations de signature de la Directrice Générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 02 novembre 2016 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier ;

Vu l'arrêté DOS-SDA-60-2016-267 du 29 septembre 2016 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais-Picardie relatif à la constitution du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers « Lucien Flourey » du Centre Hospitalier Interdépartemental de Clermont ;

ARRETE

Article 1 : La composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers « Lucien Floury » du Centre Hospitalier Interdépartemental de Clermont est fixée pour l'année 2016 comme suit :

- Madame la Directrice Générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, ou son représentant, Président
- Madame Sophie BECU, directrice de l'Institut en Soins Infirmiers « Lucien Floury » du Centre Hospitalier Interdépartemental de Clermont, ou son représentant,
- Le Directeur du Centre Hospitalier Interdépartemental de Clermont, ou son représentant.

Un enseignant permanent de l'Institut de Formation, siégeant au Conseil Pédagogique

- Madame Maryse VARIN, cadre de santé, titulaire ;
- Madame Stéphanie DUPONT, cadre de santé, suppléante.

Une personne chargée de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au Conseil Pédagogique

- Madame Elise BOURSIER, Chef de service SATO, titulaire ;
- Monsieur Laurent GELIG, suppléant.

Un représentant des élèves par promotion, tiré au sort parmi les six élus au Conseil Pédagogique

1^{ère} année

- Monsieur Thomas BRIQUET, titulaire ;
- Monsieur Dylan BARBIER, suppléant ;

2^{ème} année

- Monsieur Salah BOUCHEKHAL, titulaire ;
- Monsieur Guillaume ANGRAND, suppléant.

3^{ème} année

- Monsieur Thierry LIEFOOGHE, titulaire ;
- Monsieur Léo CADET, suppléant.

Le médecin chargé d'enseignement à l'Institut de Formation élu au Conseil Pédagogique

- Le Docteur Abdenour HASSAINE, Médecin Psychiatre
- Le Docteur Mouloud BENBACHA, Médecin suppléant

Article 2 : Le Conseil de Discipline est convoqué par la directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers « Lucien Flourey » du Centre Hospitalier Interdépartemental de Clermont, qui recueille préalablement l'accord du président.

Article 3 : Le Conseil ne peut siéger que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si le quorum requis n'est pas atteint, la réunion est reportée. Les membres du Conseil sont à nouveau convoqués pour une réunion qui se tient dans un délai maximal de quinze jours. Le Conseil peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de présents.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille le **16 NOV. 2016**

Pour la Directrice Générale par intérim de l'Agence
Régionale de Santé Hauts-de-France,

La Directrice Adjointe de l'Offre de Soins



Christine VAN KEMMELBEKE



**Arrêté DOS-SDA 60 n° 2016-262 relatif à la garde départementale
des entreprises privées de transport sanitaire terrestre
pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016 pour le département de
l'Oise.**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
NORD - PAS-DE-CALAIS – PICARDIE**

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6312-1 à L.6312-5 et R.6312-16 à R.6312-23 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Yves Grall en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais-Picardie (ARS) ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 juillet 2003 fixant les périodes de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;

Vu la décision portant délégations de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nord-Pas-de-Calais-Picardie du 2 juin 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2006 relatif au cahier des charges départemental fixant les conditions d'organisation de la garde ambulancière ;

Vu les tableaux de garde établis pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016 et proposés par l'Association des Transporteurs Sanitaires Urgents de l'Oise ;

Vu l'avis favorable du sous-comité des transports sanitaires du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de l'Oise, en date du 14 septembre 2016 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le service de garde des entreprises de transport sanitaire des sept secteurs que comporte le département de l'Oise est fixé conformément aux tableaux ci-annexés, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016.

Article 2 : La garde s'effectuera de la manière suivante :

- toutes les nuits de 20 heures le soir au lendemain 8 heures du matin
- les dimanches et jours fériés de 8 heures du matin à 20 heures le soir.

Article 3 : Les obligations du service de garde ne font pas obstacle aux obligations générales liées à l'agrément du transporteur sanitaire fixées aux articles L.6312-1 à L.6312-5 et R.6312-1 à R.6312-23 du code de la santé publique ;

Article 4 : En application de l'article R6312-23 du code de la santé publique, pendant la garde, toutes les demandes de transports sanitaires urgents sont adressées au service d'aide médicale urgente.

Les entreprises de transports sanitaires mentionnées au tableau de garde, pendant la durée de celle-ci :

1° Répondent aux appels du service d'aide médicale urgente ;

2° Mobilisent un équipage et un véhicule dont l'activité est réservée aux seuls transports demandés par le service d'aide médicale urgente ;

3° Assurent les transports demandés par le service d'aide médicale urgente dans les délais fixés par celui-ci ;

4° Informent le centre de réception et de régulation des appels médicaux du service d'aide médicale urgente de leur départ en mission et de l'achèvement de celle-ci.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié au SAMU 60, à la caisse primaire d'assurance maladie de l'Oise, à l'Association des Transporteurs Sanitaires Urgents de l'Oise, aux entreprises de transport sanitaire du département et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Nord-Pas-de-Calais-Picardie et de la Préfecture de l'Oise.

Article 6 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

1° d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nord-Pas-de-Calais-Picardie, sise 556 avenue Willy Brandt 59777 LILLE

2° d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des affaires sociales et de la Santé, sise 14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

3° d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent

4° En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Fait à Lille le 27 SEP. 2016

Pour le Directeur Général et par délégation,
La Directrice Adjointe de l'Offre de Soins



Christine VAN KEMMELBEKE

A.T.S.U 60

Secteur n°
Site de MARSEILLE EN BEAUVAISIS
octobre-16

Date		AMBULANCES GICQUEL	AMBULANCES LOIRE	CREVECOEUR AMBULANCES
Samedi	1	NUIT		
Dimanche	2	NUIT		JOUR
Lundi	3		NUIT	
Mardi	4		NUIT	
Mercredi	5		NUIT	
Jeudi	6		NUIT	
Vendredi	7		NUIT	
Samedi	8		NUIT	
Dimanche	9	JOUR		NUIT
Lundi	10			NUIT
Mardi	11			NUIT
Mercredi	12			NUIT
Jeudi	13			NUIT
Vendredi	14			NUIT
Samedi	15	NUIT		
Dimanche	16	NUIT	JOUR	
Lundi	17	NUIT		
Mardi	18	NUIT		
Mercredi	19		NUIT	
Jeudi	20		NUIT	
Vendredi	21		NUIT	
Samedi	22		NUIT	
Dimanche	23		NUIT	JOUR
Lundi	24	NUIT		
Mardi	25	NUIT		
Mercredi	26	NUIT		
Jeudi	27	NUIT		
Vendredi	28	NUIT		
Samedi	29			NUIT
Dimanche	30		JOUR	NUIT
Lundi	31			NUIT

A.T.S.U 60

Secteur n°
Site de MARSEILLE EN BEAUVAISIS
novembre-16

Date		AMBULANCES GICQUEL	AMBULANCES LOIRE	CREVECOEUR AMBULANCES
Mardi	1	JOUR		NUIT
Mercredi	2		NUIT	
Jeudi	3		NUIT	
Vendredi	4		NUIT	
Samedi	5		NUIT	
Dimanche	6	JOUR	NUIT	
Lundi	7			NUIT
Mardi	8			NUIT
Mercredi	9			NUIT
Jeudi	10			NUIT
Vendredi	11	NUIT	JOUR	
Samedi	12	NUIT		
Dimanche	13	NUIT	JOUR	
Lundi	14	NUIT		
Mardi	15	NUIT		
Mercredi	16		NUIT	
Jeudi	17		NUIT	
Vendredi	18		NUIT	
Samedi	19		NUIT	
Dimanche	20		NUIT	JOUR
Lundi	21	NUIT		
Mardi	22	NUIT		
Mercredi	23	NUIT		
Jeudi	24	NUIT		
Vendredi	25			NUIT
Samedi	26			NUIT
Dimanche	27	JOUR		NUIT
Lundi	28			NUIT
Mardi	29		NUIT	
Mercredi	30		NUIT	

A.T.S.U 60

Secteur n°
Site de MARSEILLE EN BEAUVAISIS
décembre-16

Date		AMBULANCES GICQUEL	AMBULANCES LOIRE	CREVECOEUR AMBULANCES
Jeudi	1		NUIT	
Vendredi	2		NUIT	
Samedi	3	NUIT		
Dimanche	4	NUIT		JOUR
Lundi	5	NUIT		
Mardi	6	NUIT		
Mercredi	7	NUIT		
Jeudi	8			NUIT
Vendredi	9			NUIT
Samedi	10			NUIT
Dimanche	11	JOUR		NUIT
Lundi	12		NUIT	
Mardi	13		NUIT	
Mercredi	14		NUIT	
Jeudi	15		NUIT	
Vendredi	16		NUIT	
Samedi	17	NUIT		
Dimanche	18	NUIT	JOUR	
Lundi	19	NUIT		
Mardi	20	NUIT		
Mercredi	21	NUIT		
Jeudi	22		NUIT	
Vendredi	23		NUIT	
Samedi	24		NUIT	
Dimanche	25		NUIT	JOUR
Lundi	26		NUIT	
Mardi	27			NUIT
Mercredi	28			NUIT
Jeudi	29			NUIT
Vendredi	30			NUIT
Samedi	31	NUIT		

A.T.S.U 60

Secteur n°2
Site de BEAUVAIS
oct-16

Date	LES AMBULANCES DE BEAUVAIS	AMBULANCES DU BEAUVAISIS
Dimanche		NUIT
Lundi	3	NUIT
Mardi	4	NUIT
Mercredi	5	NUIT
Jeudi	8	NUIT
Vendredi	7	NUIT
Samedi		NUIT
Dimanche		NUIT
Lundi	10	NUIT
Mardi	11	NUIT
Mercredi	12	NUIT
Jeudi	13	NUIT
Vendredi	14	NUIT
Samedi		NUIT
Dimanche		NUIT
Lundi	17	NUIT
Mardi	18	NUIT
Mercredi	18	NUIT
Jeudi	20	NUIT
Vendredi	21	NUIT
Samedi		NUIT
Dimanche		NUIT
Lundi	24	NUIT
Mardi	25	NUIT
Mercredi	26	NUIT
Jeudi	27	NUIT
Vendredi	28	NUIT
Samedi		NUIT
Dimanche		NUIT
Lundi	31	NUIT

A.T.S.U 60

Secteur n°2
Site de BEAUVAIS
nov-16

Date	LES AMBULANCES DE BEAUVAIS	AMBULANCES DU BEAUVAIS
Mardi		
Mercredi	2	NUIT
Judi	3	NUIT
Vendredi	4	NUIT
Samedi		
Dimanche		
Lundi	7	NUIT
Mardi	8	NUIT
Mercredi	9	NUIT
Judi	10	NUIT
Vendredi	11	NUIT
Samedi		
Dimanche		
Lundi	14	NUIT
Mardi	15	NUIT
Mercredi	16	NUIT
Judi	17	NUIT
Vendredi	18	NUIT
Samedi		
Dimanche		
Lundi	21	NUIT
Mardi	22	NUIT
Mercredi	23	NUIT
Judi	24	NUIT
Vendredi	25	NUIT
Samedi		
Dimanche		
Lundi	28	NUIT
Mardi	29	NUIT
Mercredi	30	NUIT

A.T.S.U 60

Secteur n°2
Site de BEAUVAIS
déc-18

Date	LES AMBULANCES DE BEAUVAIS	AMBULANCES DU BEAUVAIS
Jeu	1	NUIT
Ven	2	NUIT
Sam		NUIT
Dim		NUIT
Lun	5	NUIT
Mardi	6	NUIT
Mer	7	NUIT
Jeu	8	NUIT
Ven	9	NUIT
Sam	10	NUIT
Dim	11	NUIT
Lun	12	NUIT
Mardi	13	NUIT
Mer	14	NUIT
Jeu	15	NUIT
Ven	16	NUIT
Sam	17	NUIT
Dim	18	NUIT
Lun	19	NUIT
Mardi	20	NUIT
Mer	21	NUIT
Jeu	22	NUIT
Ven	23	NUIT
Sam		NUIT
Dim		NUIT
Lun	26	NUIT
Mardi	27	NUIT
Mer	28	NUIT
Jeu	29	NUIT
Ven	30	NUIT
Sam		NUIT
Dim		NUIT

Secteur n° 2
Site de BEAUVAIS (SAMU 60)
octobre-16

Date	AMBULANCES WALLET	Bsis (remplacée OISE AMB)	OISE AMBULANCE
Lundi	3		NUIT
Mardi	4		NUIT
Mercredi	5		NUIT
Jeudi	6	NUIT	
Vendredi	7	NUIT	
Lundi	10		NUIT
Mardi	11		NUIT
Mercredi	12		NUIT
Jeudi	13	NUIT	
Vendredi	14	NUIT	
Lundi	17	NUIT	
Mardi	18	NUIT	
Mercredi	19	NUIT	
Jeudi	20		NUIT
Vendredi	21		NUIT
Lundi	24		NUIT
Mardi	25	NUIT	
Mercredi	26		NUIT
Jeudi	27		NUIT
Vendredi	28		NUIT
Lundi	31	NUIT	

Secteur n° 2
Site de BEAUVAIS (SAMU 60)
novembre-16

Date	AMBULANC ES WALLET	Bsis (remplacée OISE AMB	OISE AMBULANC E
Mercredi	2	NUIT	
Jeudi	3		NUIT
Vendredi	4		NUIT
Samedi	5		NUIT
Dimanche	6		NUIT
Lundi	7		NUIT
Mardi	8	NUIT	
Mercredi	9	NUIT	
Jeudi	10		NUIT
Vendredi	11		NUIT
Samedi	12		NUIT
Dimanche	13		NUIT
Lundi	14		NUIT
Mardi	15	NUIT	
Mercredi	16	NUIT	
Jeudi	17	NUIT	
Vendredi	18	NUIT	
Samedi	19		NUIT
Dimanche	20		NUIT
Lundi	21		NUIT
Mardi	22		NUIT
Mercredi	23		NUIT
Jeudi	24		NUIT
Vendredi	25	NUIT	
Samedi	26		NUIT
Dimanche	27		NUIT
Lundi	28	NUIT	
Mardi	29		NUIT
Mercredi	30		NUIT

Secteur n° 2
Site de BEAUVAIS (SAMU 60)
DECEMBRE 16

Date		AMBULANC ES WALLET	Bsis (remplacée OISE AMB	OISE AMBULANC E
Jeudi	1			NUIT
Vendredi	2			NUIT
Samedi	3			NUIT
Dimanche	4			NUIT
Lundi	5		NUIT	
Mardi	6		NUIT	
Mercredi	7		NUIT	
Jeudi	8		NUIT	
Vendredi	9	NUIT		
Samedi	10			NUIT
Dimanche	11			NUIT
Lundi	12	NUIT		
Mardi	13	NUIT		
Mercredi	14	NUIT		
Jeudi	15	NUIT		
Vendredi	16	NUIT		
Samedi	17			NUIT
Dimanche	18			NUIT
Lundi	19			NUIT
Mardi	20			NUIT
Mercredi	21			NUIT
Jeudi	22			NUIT
Vendredi	23			NUIT
Samedi	24			NUIT
Dimanche	25			NUIT
Lundi	26			NUIT
Mardi	27			NUIT
Mercredi	28	NUIT		
Jeudi	29		NUIT	
Vendredi	30		NUIT	
Samedi	31		NUIT	
Dimanche	1	NUIT	NUIT	

Secteur n°3
 Site de Méru
 octobre-16

Date	Carlier Ambulances	Ambulances du Chateau	Ambulances du Noillais
samedi	1		nuit
dimanche	2		jour/nuit
lundi	3		nuit
mardi	4		nuit
mercredi	5		nuit
jeudi	6		nuit
vendredi	7	nuit	
samedi	8	nuit	
dimanche	9	jour/nuit	
lundi	10	nuit	
mardi	11		nuit
mercredi	12		nuit
jeudi	13		nuit
vendredi	14		nuit
samedi	15		nuit
dimanche	16	jour	nuit
lundi	17	nuit	
mardi	18	nuit	
mercredi	19	nuit	
jeudi	20	nuit	
vendredi	21		nuit
samedi	22		nuit
dimanche	23		jour/nuit
lundi	24		nuit
mardi	25		nuit
mercredi	26		nuit
jeudi	27		nuit
vendredi	28	nuit	
samedi	29	nuit	
dimanche	30	jour/nuit	
lundi	31	nuit	

Secteur n°3
Site de Méru
novembre-16

Date		Carlier Ambulances	Ambulances du Chateau	Ambulances du Noillais
mardi	1		jour	nuit
mercredi	2			nuit
jeudi	3			nuit
vendredi	4			nuit
samedi	5			nuit
dimanche	6		jour	nuit
lundi	7	nuit		
mardi	8	nuit		
mercredi	9	nuit		
jeudi	10	nuit		
vendredi	11			jour+nuit
samedi	12			nuit
dimanche	13			jour+nuit
lundi	14			nuit
mardi	15			nuit
mercredi	16			nuit
jeudi	17			nuit
vendredi	18	nuit		
samedi	19	nuit		
dimanche	20	jour+nuit		
lundi	21	nuit		
mardi	22			nuit
mercredi	23			nuit
jeudi	24			nuit
vendredi	25			nuit
samedi	26			nuit
dimanche	27		jour	nuit
lundi	28	nuit		
mardi	29	nuit		
mercredi	30	nuit		

Secteur n°3
 Site de Méru
 Decembre-16

Date		Carlier Ambulances	Ambulances du Chateau	Ambulances du Noillais
jeudi	1	nuit		
vendredi	2			nuit
samedi	3			nuit
dimanche	4			journal
lundi	5			nuit
mardi	6			nuit
mercredi	7			nuit
jeudi	8			nuit
vendredi	9	nuit		
samedi	10	nuit		
dimanche	11	journal		
lundi	12	nuit		
mardi	13			nuit
mercredi	14			nuit
jeudi	15			nuit
vendredi	16			nuit
samedi	17			nuit
dimanche	18		journal	nuit
lundi	19	nuit		
mardi	20	nuit		
mercredi	21	nuit		
jeudi	22	nuit		
vendredi	23			nuit
samedi	24			nuit
dimanche	25			journal
lundi	26			nuit
mardi	27			nuit
mercredi	28			nuit
jeudi	29			nuit
vendredi	30	nuit		
samedi	31	nuit		

Secteur 4
Site de St Just en Chaussée
octobre-16

Date	Ambulances ASSISTANCE	Ambulances FRANCOIS	Ambulances CARON	Ambulances de MAIGNELAY	CLERMONT Ambulances	ST JUST Ambulances	CLERMONT DHINAUT
Samedi	1				NUIT		
Dimanche	2		NUIT				JOUR
Lundi	3		NUIT				
Mardi	4			NUIT			
Mercredi	5			NUIT			
Jeudi	6	NUIT					
Vendredi	7	NUIT					
Samedi	8					NUIT	
Dimanche	9	JOUR			NUIT	NUIT	
Lundi	10				NUIT		
Mardi	11				NUIT		
Mercredi	12				NUIT		NUIT
Jeudi	13					NUIT	
Vendredi	14					NUIT	
Samedi	15					NUIT	
Dimanche	16	JOUR	NUIT				
Lundi	17		NUIT				
Mardi	18	NUIT					NUIT
Mercredi	19						
Jeudi	20			NUIT			
Vendredi	21			NUIT			
Samedi	22				NUIT		
Dimanche	23	JOUR			NUIT		
Lundi	24				NUIT		
Mardi	25			NUIT			
Mercredi	26			NUIT			
Jeudi	27					NUIT	
Vendredi	28					NUIT	
Samedi	29					NUIT	
Dimanche	30	JOUR	NUIT				
Lundi	31		NUIT				

Secteur 4
Site de St Just en Chaussée
novembre-16

Date	Ambulances ASSISTANCE	Ambulances FRANCOIS	Ambulances CARON	Ambulances de MAIGNELAY	CLERMONT Ambulances	ST JUST Ambulances	CLERMONT OHINAUT
Mardi	1					JOUR	NUIT
Mercredi	2	NUIT					
Jeudi	3				NUIT		
Vendredi	4				NUIT		
Samedi	5					JOUR	
Dimanche	6		NUIT				
Lundi	7		NUIT				
Mardi	8	NUIT					
Mercredi	9		NUIT				
Jeudi	10				NUIT		
Vendredi	11		JOUR				
Samedi	12					NUIT	
Dimanche	13		NUIT				JOUR
Lundi	14		NUIT				
Mardi	15					NUIT	
Mercredi	16		NUIT				
Jeudi	17	NUIT					
Vendredi	18				NUIT		
Samedi	19			NUIT			
Dimanche	20			NUIT			JOUR
Lundi	21					NUIT	
Mardi	22					NUIT	
Mercredi	23				NUIT		
Jeudi	24				NUIT		
Vendredi	25					NUIT	
Samedi	26						
Dimanche	27	JOUR		NUIT			
Lundi	28			NUIT			
Mardi	29				NUIT		
Mercredi	30				NUIT		

Secteur 4
Site de St Just en Chaussée
décembre-16

Date	Ambulances ASSISTANCE	Ambulances FRANCOIS	Ambulances CARON	Ambulances de Maignelay	CLERMONT Ambulances	ST JUST Ambulances	CLERMONT DHINAUT
Jeudi	1				NUIT		
Vendredi	2				NUIT		
Samedi	3				NUIT		
Dimanche	4	JOUR		NUIT			
Lundi	5			NUIT			
Mardi	6						NUIT
Mercredi	7						NUIT
Jeudi	8		NUIT				
Vendredi	9					NUIT	
Samedi	10					NUIT	
Dimanche	11			NUIT			JOUR
Lundi	12			NUIT			
Mardi	13				NUIT		
Mercredi	14				NUIT		
Jeudi	15				NUIT		
Vendredi	16		NUIT				
Samedi	17		NUIT				
Dimanche	18	JOUR		NUIT			
Lundi	19			NUIT			
Mardi	20				NUIT		
Mercredi	21	NUIT					
Jeudi	22				NUIT		
Vendredi	23				NUIT		
Samedi	24				NUIT		
Dimanche	25		JOUR			NUIT	
Lundi	26					NUIT	
Mardi	27					NUIT	
Mercredi	28	NUIT					
Jeudi	29				NUIT		
vendredi	30				NUIT		
samedi	31				NUIT		
Janvier	1			JOUR	NUIT		

A.T.S.U 60

Secteur 5
Site de Creil
octobre-16

Date	Creil Ambulances	Ambulances Dhinaut	SAS
Samedi	Nuit		Nuit
Dimanche	Jour	Jour + Nuit	Nuit
Lundi	Nuit		Nuit
Mardi	Nuit		Nuit
Mercredi	Nuit		Nuit
Jeudi		Nuit	Nuit
Vendredi		Nuit	Nuit
Samedi	Nuit	Nuit	
Dimanche	Nuit	Jour + Nuit	Jour
Lundi	Nuit	Nuit	
Mardi	Nuit	Nuit	
Mercredi	Nuit	Nuit	
Jeudi		Nuit	Nuit
Vendredi		Nuit	Nuit
Samedi	Nuit	Nuit	
Dimanche	Nuit	Jour + Nuit	Jour
Lundi	Nuit	Nuit	
Mardi	Nuit	Nuit	
Mercredi	Nuit	Nuit	
Jeudi	Nuit	Nuit	
Vendredi	Nuit	Nuit	
Samedi	Nuit	Nuit	
Dimanche	Nuit	Jour + Nuit	Jour
Lundi		Nuit	Nuit
Mardi	Nuit		Nuit
Mercredi	Nuit		Nuit
Jeudi	Nuit		Nuit
Vendredi	Nuit		Nuit
Samedi	Nuit		Nuit
Dimanche	Jour + Nuit	Jour	Nuit
Lundi		Nuit	Nuit

A.T.S.U 60

Secteur 5
Site de Creil
novembre-16

Date	Creil Ambulances	Ambulances Dhinaut	SAS
Mardi	Jour	Jour/Nuit	Nuit
Mercredi	2	Nuit	Nuit
jeudi	3	Nuit	Nuit
Vendredi	4	Nuit	Nuit
Samedi	5	Nuit	Nuit
Dimanche	6	Jour/Nuit	Nuit
Lundi	7	Nuit	Nuit
Mardi	8		Nuit
Mercredi	9		Nuit
Jeudi	10	Nuit	Nuit
Vendredi	11	Jour/Nuit	Jour/Nuit
Samedi	12	Nuit	Nuit
Dimanche	13	Nuit	Jour/Nuit
Lundi	14	Nuit	Nuit
Mardi	15	Nuit	Nuit
Mercredi	16	Nuit	Nuit
Jeudi	17	Nuit	Nuit
Vendredi	18	Nuit	Nuit
Samedi	19	Nuit	Nuit
Dimanche	20	Nuit	Jour/Nuit
Lundi	21	Nuit	Nuit
Mardi	22	Nuit	Nuit
Mercredi	23	Nuit	Nuit
Jeudi	24		Nuit
Vendredi	25		Nuit
Samedi	26	Nuit	Nuit
Dimanche	27		Jour/Nuit
Lundi	28	Nuit	Nuit
Mardi	29	Nuit	Nuit
Mercredi	30	Nuit	Nuit

A.T.S.U 60

Secteur 5
Site de Creil
décembre-16

Date		Creil Ambulances	Ambulances Dhinaut	SAS
Jeudi	1	Nuit		Nuit
Vendredi	2		Nuit	Nuit
Samedi	3	Nuit		Nuit
Dimanche	4		Jour + Nuit	Jour + Nuit
Lundi	5	Nuit	Nuit	
Mardi	6	Nuit	Nuit	
Mercredi	7	Nuit	Nuit	
Jeudi	8	Nuit	Nuit	
Vendredi	9	Nuit	Nuit	
Samedi	10	Nuit	Nuit	
Dimanche	11		Jour + Nuit	Jour
Lundi	12	Nuit	Nuit	
Mardi	13	Nuit	Nuit	
Mercredi	14	Nuit	Nuit	
Jeudi	15	Nuit	Nuit	
Vendredi	16	Nuit	Nuit	
Samedi	17	Nuit	Nuit	
Dimanche	18		Jour + Nuit	Jour
Lundi	19	Nuit		Nuit
Mardi	20	Nuit		Nuit
Mercredi	21	Nuit		Nuit
Jeudi	22	Nuit		Nuit
Vendredi	23	Nuit		Nuit
Samedi	24	Nuit		Nuit
Dimanche	25	Jour	Jour + Nuit	Nuit
Lundi	26		Nuit	Nuit
Mardi	27		Nuit	Nuit
Mercredi	28		Nuit	Nuit
Jeudi	29		Nuit	Nuit
Vendredi	30		Nuit	Nuit
Samedi	31		Nuit	Nuit

A.T.S.U 60

Secteur 5
Site de Senlis
octobre-16

Date	Ambulances Dhinaut	Ambulances Gosset	Creil Ambulances
Samedi	1	Nuit	
Dimanche	2	Nuit	Jour
Lundi	3	Nuit	
Mardi	4	Nuit	
Mercredi	5	Nuit	
jeudi	6		Nuit
Vendredi	7		Nuit
Samedi	8		Nuit
Dimanche	9	Nuit	Jour
Lundi	10	Nuit	
Mardi	11	Nuit	
Mercredi	12		Nuit
Jeudi	13		Nuit
Vendredi	14		Nuit
Samedi	15		Nuit
Dimanche	16		Jour + Nuit
Lundi	17		Nuit
Mardi	18	Nuit	
Mercredi	19	Nuit	
Jeudi	20	Nuit	
Vendredi	21	Nuit	
Samedi	22	Nuit	
Dimanche	23	Nuit	Jour
Lundi	24		Nuit
Mardi	25	Nuit	
Mercredi	26	Nuit	
Jeudi	27	Nuit	
Vendredi	28	Nuit	
Samedi	29		Nuit
Dimanche	30		Jour + Nuit
Lundi	31		Nuit

A.T.S.U 60

Secteur 5
Site de Senlis
novembre-16

Date	Ambulances Dhinaut	Ambulances Gosset	Creil Ambulances
Mardi	Nuit	Jour	
Mercredi			Nuit
jeudi	Nuit		
Vendredi	Nuit		
Samedi	Nuit		
Dimanche	Nuit	Jour	
Lundi	Nuit		
Mardi			Nuit
Mercredi			Nuit
Jeudi			Nuit
Vendredi	Nuit	Jour	
Samedi	Nuit	Nuit	
Dimanche	Nuit		Jour
Lundi			Nuit
Mardi	Nuit		
Mercredi	Nuit		
Jeudi	Nuit		
Vendredi	Nuit		
Samedi	Nuit	Nuit	
Dimanche	Nuit		Jour
Lundi	Nuit		
Mardi	Nuit		
Mercredi	Nuit		
Jeudi			Nuit
Vendredi			Nuit
Samedi	Nuit	Nuit	
Dimanche	Nuit		Jour
Lundi	Nuit		
Mardi	Nuit		
Mercredi	Nuit		

A.T.S.U 60

Secteur 5 Site de Senlis décembre-16

Date		Ambulances Dhinaut	Ambulances Gosset	Creil Ambulances
jeudi	1	Nuit		
Vendredi	2			Nuit
Samedi	3		Nuit	
Dimanche	4		Nuit	Jour
Lundi	5			Nuit
Mardi	6	Nuit		
Mercredi	7	Nuit		
Jeudi	8	Nuit		
Vendredi	9	Nuit		
Samedi	10	Nuit		
Dimanche	11	Nuit	Jour	
Lundi	12	Nuit		
Mardi	13	Nuit		
Mercredi	14	Nuit		
Jeudi	15	Nuit		
Vendredi	16	Nuit		
Samedi	17		Nuit	
Dimanche	18	Nuit		Jour
Lundi	19	Nuit		
Mardi	20	Nuit		
Mercredi	21	Nuit		
Jeudi	22	Nuit		
Vendredi	23	Nuit		
Samedi	24		Nuit	
Dimanche	25	Jour		Nuit
Lundi	26		Nuit	
Mardi	27			Nuit
Mercredi	28			Nuit
jeudi	29			Nuit
Vendredi	30			Nuit
Samedi	31			Nuit

A.T.S.U 60

Secteur n°6
Site de Compiègne
octobre-16

Date	Ambulances du Noyonnais	Ambulances Dhinaut	Ambulances Plomion	Ambulances Caro	Ambulances modernes
Dimanche					
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					
Samedi	1	NUIT			
Dimanche	2	JOUR			
Lundi	3	NUIT			
Mardi	4				NUIT
Mercredi	5				NUIT
Jeudi	6				NUIT
Vendredi	7			NUIT	
Samedi	8			NUIT	
Dimanche	9	JOUR			NUIT
Lundi	10				NUIT
Mardi	11				NUIT
Mercredi	12				NUIT
Jeudi	13		NUIT		
Vendredi	14		NUIT		
Samedi	15				NUIT
Dimanche	16	JOUR			NUIT
Lundi	17				NUIT
Mardi	18			NUIT	
Mercredi	19			NUIT	
Jeudi	20	NUIT			
Vendredi	21	NUIT			
Samedi	22	NUIT			
Dimanche	23	JOUR			NUIT
Lundi	24				NUIT
Mardi	25				NUIT
Mercredi	26				NUIT
Jeudi	27	NUIT			
Vendredi	28	NUIT			
Samedi	29		NUIT		
Dimanche	30	JOUR	NUIT		
Lundi	31				NUIT

A.T.S.U 60

Secteur n°6
Site de Compiègne
novembre-16

Date	Ambulances du Noyonnais	Ambulances Dhinaut	Ambulances Plomion	Ambulances Caro	Ambulances modernes
Dimanche					
Lundi					
Mardi	JOUR				NUIT
Mercredi					NUIT
Jeudi					NUIT
Vendredi		NUIT			
Samedi		NUIT			
Dimanche	JOUR	NUIT			
Lundi			NUIT		
Mardi					NUIT
Mercredi					NUIT
Jeudi					NUIT
Vendredi	JOUR			NUIT	
Samedi				NUIT	
Dimanche	JOUR		NUIT		
Lundi			NUIT		
Mardi					NUIT
Mercredi					NUIT
Jeudi					NUIT
Vendredi		NUIT			
Samedi		NUIT			
Dimanche	JOUR	NUIT			
Lundi				NUIT	
Mardi					NUIT
Mercredi					NUIT
Jeudi					NUIT
Vendredi			NUIT		
Samedi			NUIT		
Dimanche	JOUR			NUIT	
Lundi					NUIT
Mardi					NUIT
Mercredi					NUIT

A.T.S.U 60

Secteur n°6
Site de Compiègne
décembre-16

Date	Ambulances du Noyonnais	Ambulances Dhinaut	Ambulances Plomion	Ambulances Caro	Ambulances modernes
Dimanche					
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi	1				NUIT
Vendredi	2	NUIT			
Samedi	3	NUIT			
Dimanche	4	JOUR	NUIT		
Lundi	5			NUIT	
Mardi	6			NUIT	
Mercredi	7				NUIT
Jeudi	8				NUIT
Vendredi	9				NUIT
Samedi	10		NUIT		
Dimanche	11	JOUR	NUIT		
Lundi	12		NUIT		
Mardi	13		NUIT		
Mercredi	14		NUIT		
Jeudi	15				NUIT
Vendredi	16				NUIT
Samedi	17				NUIT
Dimanche	18	JOUR			NUIT
Lundi	19			NUIT	
Mardi	20			NUIT	
Mercredi	21				NUIT
Jeudi	22				NUIT
Vendredi	23				NUIT
Samedi	24			NUIT	
Dimanche	25	JOUR		NUIT	
Lundi	26				NUIT
Mardi	27				NUIT
Mercredi	28				NUIT
Jeudi	29		NUIT		
Vendredi	30		NUIT		
Samedi	31		NUIT		

A.T.S.U 60

Secteur n°6
Site de Noyon
octobre-16

Date	Ambulances du Noyonnais	Ambulances Dhinaut	EUROPE AMBULANCES
Dimanche			
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi	1	NUIT	
Dimanche	2	NUIT	JOUR
Lundi	3	NUIT	
Mardi	4	NUIT	
Mercredi	5	NUIT	
Jeudi	6	NUIT	
Vendredi	7	NUIT	
Samedi	8	NUIT	
Dimanche	9	NUIT	JOUR
Lundi	10	NUIT	
Mardi	11	NUIT	
Mercredi	12	NUIT	
Jeudi	13	NUIT	
Vendredi	14	NUIT	
Samedi	15	NUIT	
Dimanche	16	NUIT	JOUR
Lundi	17	NUIT	
Mardi	18	NUIT	
Mercredi	19	NUIT	
Jeudi	20	NUIT	
Vendredi	21	NUIT	
Samedi	22	NUIT	
Dimanche	23	NUIT	JOUR
Lundi	24	NUIT	
Mardi	25	NUIT	
Mercredi	26	NUIT	
Jeudi	27	NUIT	
Vendredi	28	NUIT	
Samedi	29	NUIT	
Dimanche	30	NUIT	JOUR
Lundi	31	NUIT	

A.T.S.U 60

Secteur n°6
Site de Noyon
novembre-16

Date	Ambulances du Noyonnais	Ambulances Dhinaut	EUROPE AMBULANCES
Dimanche			
Lundi			
Mardi	1 NUIT		JOUR
Mercredi	2 NUIT		
Jeudi	3 NUIT		
Vendredi	4 NUIT		
Samedi	5 NUIT		
Dimanche	6 NUIT	JOUR	
Lundi	7 NUIT		
Mardi	8 NUIT		
Mercredi	9 NUIT		
Jeudi	10 NUIT		
Vendredi	11 NUIT		JOUR
Samedi	12 NUIT		
Dimanche	13 NUIT	JOUR	
Lundi	14 NUIT		
Mardi	15 NUIT		
Mercredi	16 NUIT		
Jeudi	17 NUIT		
Vendredi	18 NUIT		
Samedi	19 NUIT		
Dimanche	20 NUIT		JOUR
Lundi	21 NUIT		
Mardi	22 NUIT		
Mercredi	23 NUIT		
Jeudi	24 NUIT		
Vendredi	25 NUIT		
Samedi	26 NUIT		
Dimanche	27 NUIT	JOUR	
Lundi	28 NUIT		
Mardi	29 NUIT		
Mercredi	30 NUIT		

A.T.S.U 60

Secteur n° 6
Site de Noyon
décembre-16

Date	Ambulances du Noyonnais	Ambulances Dhinaut	EUROPE AMBULANCES
Dimanche			
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi	1 NUIT		
Vendredi	2 NUIT		
Samedi	3 NUIT		
Dimanche	4 NUIT		JOUR
Lundi	5 NUIT		
Mardi	6 NUIT		
Mercredi	7 NUIT		
Jeudi	8 NUIT		
Vendredi	9 NUIT		
Samedi	10 NUIT		
Dimanche	11 NUIT	JOUR	
Lundi	12 NUIT		
Mardi	13 NUIT		
Mercredi	14 NUIT		
Jeudi	15 NUIT		
Vendredi	16 NUIT		
Samedi	17 NUIT		
Dimanche	18 NUIT		JOUR
Lundi	19 NUIT		
Mardi	20 NUIT		
Mercredi	21 NUIT		
Jeudi	22 NUIT		
Vendredi	23 NUIT		
Samedi	24 NUIT		
Dimanche	25 NUIT	JOUR	
Lundi	26 NUIT		
Mardi	27 NUIT		
Mercredi	28 NUIT		
Jeudi	29 NUIT		
Vendredi	30 NUIT		
Samedi	31 NUIT		

A.T.S.U 60

Secteur 7
Site de Crépy en Valois
octobre-16

Date		Ambulances de CREPY
Samedi	1	
Dimanche	2	Jour
Lundi	3	
Mardi	4	Nuit
Mercredi	5	Nuit
Jeudi	6	Nuit
Vendredi	7	Nuit
Samedi	8	
Dimanche	9	Jour
Lundi	10	
Mardi	11	Nuit
Mercredi	12	Nuit
Jeudi	13	Nuit
Vendredi	14	Nuit
Samedi	15	
Dimanche	16	Jour
Lundi	17	
Mardi	18	Nuit
Mercredi	19	Nuit
Jeudi	20	Nuit
Vendredi	21	Nuit
Samedi	22	
Dimanche	23	Jour
Lundi	24	
Mardi	25	Nuit
Mercredi	26	Nuit
Jeudi	27	Nuit
Vendredi	28	Nuit
Samedi	29	
Dimanche	30	
Lundi	31	

A.T.S.U 60

Secteur 7
Site de Crépy en Valois
novembre-16

Date		Ambulances de CREPY
Mardi	1	Nuit
Mercredi	2	Nuit
Jeudi	3	Nuit
Vendredi	4	Nuit
Samedi	5	
Dimanche	6	Jour
Lundi	7	
Mardi	8	Nuit
Mercredi	9	Nuit
Jeudi	10	Nuit
Vendredi	11	Nuit
Samedi	12	
Dimanche	13	Jour
Lundi	14	
Mardi	15	Nuit
Mercredi	16	Nuit
Jeudi	17	Nuit
Vendredi	18	Nuit
Samedi	19	
Dimanche	20	
Lundi	21	
Mardi	22	Nuit
Mercredi	23	Nuit
Jeudi	24	Nuit
Vendredi	25	Nuit
Samedi	26	
Dimanche	27	Jour
Lundi	28	
Mardi	29	Nuit
Mercredi	30	Nuit

A.T.S.U 60

Secteur 7
Site de Crépy en Valois
décembre-16

Date		Ambulances de CREPY
Jeudi	1	Nuit
Vendredi	2	Nuit
Samedi	3	
Dimanche	4	Jour
Lundi	5	
Mardi	6	Nuit
Mercredi	7	Nuit
Jeudi	8	Nuit
Vendredi	9	Nuit
Samedi	10	
Dimanche	11	Jour
Lundi	12	
Mardi	13	Nuit
Mercredi	14	Nuit
Jeudi	15	Nuit
Vendredi	16	Nuit
Samedi	17	
Dimanche	18	
Lundi	19	
Mardi	20	Nuit
Mercredi	21	Nuit
Jeudi	22	Nuit
Vendredi	23	Nuit
Samedi	24	
Dimanche	25	Jour
Lundi	26	
Mardi	27	Nuit
Mercredi	28	Nuit
Jeudi	29	Nuit
Vendredi	30	Nuit
Samedi	31	

DECISION RELATIVE AU TRANSFERT D'AUTORISATION DU SSIAD DE BEURAINVILLE AU PROFIT DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE HESDIN

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L313-1 et suivants relatifs à l'autorisation et à l'agrément des établissements et services sociaux et médico-sociaux et D312-1 et suivants relatifs aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, dans sa version modifiée ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICHOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu la décision en date du 1 décembre 2016 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS en date du 31 mars 2015 actant le transfert d'autorisation du SSIAD pour personnes âgées de Beaurainville d'une capacité de 36 places au profit de la communauté de communes des 7 vallées ;

Vu l'extrait du registre des délibérations de la communauté de communes des 7 vallées en date du 7 décembre 2016 relatif à la création d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) à compter du 1^{er} Janvier 2017 et de lui confier la mise en œuvre de l'action sociale d'intérêt communautaire ;

Vu l'avis de mise à jour au répertoire des entreprises et des établissements relatif à la création du CIAS d'Hesdin à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que, conformément à l'article L123-4-1 du CASF, lorsqu'un centre intercommunal d'action sociale a été créé, les compétences relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des centres communaux d'action sociale des communes membres lui sont transférées de plein droit ;

DECIDE:

Article 1 : L'autorisation du SSIAD pour personnes âgées de Beaurainville géré par la Communauté de Communes des 7 vallées est transférée au profit du CIAS de Hesdin à compter du 1 janvier 2017.

Article 2 : La capacité du SSIAD pour personnes âgées de Beaurainville est de 36 places.

Cet établissement sera répertorié dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'entité juridique : 620032631
N° FINESS de l'établissement : 620117358

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD pour personnes âgées est inchangée.

Article 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance de la directrice générale de l'ARS, conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

Article 5 : La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d' accusé de réception à Monsieur le Président de la Communauté de communes des 7 vallées - CIAS - 6 rue du Général Daulle - 62140 HESDIN.

Article 6 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication

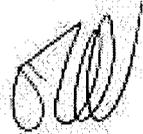
Article 7 : La directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et dont copie sera adressée à

Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Côte d'Opale,
Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Lille-Douai,
Monsieur le maire de Beaurainville.

A Lille, le 127 DEC. 2016

**La directrice générale de
l'Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France**

Pour la Directrice Générale et par délégation
La Directrice Adjointe de l'Offre Médico-Sociale
Monique WASSELIN

Monique RICOMES


DECISION CONJOINTE RELATIVE AU RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE L'EHPAD PUBLIC
AUTONOME « RESIDENCE LES AULNES » A HEM

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
HAUTS-DE-FRANCE

LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU NORD

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L312-8, L313-1 à L313-5, L313-8 et L313-9, L342-1 et suivants, D312-195 à D312-206, et son annexe 3-10 ;

Vu la loi n°2002 du 2 janvier 2002 et notamment son article 80 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, dans sa version modifiée ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2016 portant attribution de fonctions de directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS en date du 31 décembre 2011 relatif au schéma régional d'organisation médico-sociale (SROMS) du projet régional de santé (PRS) du Nord Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS en date du 10 décembre 2015 relatif au programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) du PRS du Nord Pas-de-Calais ;

Vu le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2012-2015 « personnes âgées » ;

Vu la délibération du 17 décembre 2015 du conseil départemental du Nord relative à l'autonomie pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 mars 2002 autorisant la transformation en EHPAD de la maison de retraite « Résidence Les Aulnes » à Hem ;

Vu la décision conjointe du directeur général de l'ARS et du président du conseil général du Nord en date du 5 janvier 2015 autorisant l'extension de la capacité d'accueil et la modification de la répartition de la capacité d'accueil de l'EHPAD « Résidence Les Aulnes » à Hem, portant ainsi sa capacité à 105 places réparties en 80 places d'hébergement permanent et 25 places d'hébergement permanent pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Résidence Les Aulnes » à Hem, en date du 24 octobre 2016, approuvant le déconventionnement à l'aide sociale de la « Résidence Les Aulnes » à Hem à compter du 1^{er} janvier 2017 aboutissant à une habilitation à l'aide sociale départementale à hauteur de 49 places d'hébergement permanent ;

Vu le courrier de demande de modification de l'habilitation à l'aide sociale départementale, en date du 25 octobre 2016, transmis par la Directrice de l'EHPAD « Résidence Les Aulnes » à Hem aboutissant à une habilitation à hauteur de 49 places d'hébergement permanent ;

Vu l'évaluation externe de l'établissement finalisée en novembre 2013 ;

Vu le rapport d'évaluation réceptionné à l'ARS et au conseil départemental du Nord en date du 01 août 2014 ;

Considérant que les résultats de l'évaluation externe sont satisfaisants au regard de l'accompagnement des résidents ;

Considérant que l'établissement s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité des prestations ;

Considérant les besoins d'équipement en établissements médico-sociaux pour personnes âgées dépendantes bénéficiaires de l'aide sociale départementale identifiés sur le territoire concerné ;

Considérant que l'autorisation doit être délivrée conjointement par le directeur général de l'ARS et le président du conseil départemental, conformément à l'article L.313-3 du code de l'action sociale et des familles ;

DECIDENT CONJOINTEMENT :

Article 1 : Le renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD public autonome « Résidence Les Aulnes » à Hem est accordé à compter du 3 janvier 2017.

Article 2 : La capacité de l'EHPAD « Résidence Les Aulnes » à Hem est, à la date de la présente décision, de 105 places réparties de la manière suivante :

- 80 places d'hébergement permanent,
- 25 places d'hébergement permanent pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés au sein de 2 sous-unités de vie Alzheimer.

Cet établissement est répertorié dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'entité juridique : 590001186

N° FINESS de l'établissement : 590783429

Article 3 : L'établissement est habilité partiellement à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale départementale, soit à hauteur de 49 places d'hébergement permanent à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 4 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, l'autorisation est accordée pour une durée déterminée de 15 ans. Son renouvellement sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée au 5^e alinéa de l'article L312-8 du même code.

Article 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance du président du conseil départemental et du directeur général de l'ARS, conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

Article 6 : La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'accusé de réception à Madame la directrice de l'EHPAD Résidence les Aulnes - 417 rue Jules Guesde - 59510 HEM.

Article 7 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de chaque autorité compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le même délai.

Article 8 : La directrice de l'offre médico-sociale de l'ARS et le directeur général des services du département du Nord sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et au recueil des actes administratifs du département du Nord, et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Roubaix-Tourcoing,
- Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Lille-Douai,
- Monsieur le maire de Hem.

Fait en 2 exemplaires
A Lille, le 29 NOV. 2016

La directrice générale par intérim
de l'Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France


Le président du conseil départemental
Pour le Président et par délégation
L'Adjointe au Directeur Général Adjoint en charge de la SSI

Evelyn GUGOU

La Directrice Adjointe de l'Offre Médico-Sociale

Monique WASSÉLIN

Evelyn SYLVAIN
Jean-Frédéric LECERK